

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 28 août 2025

Délibération du Conseil Municipal du 25 août 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Pouvoir : 1
Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal :

19 août 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq août à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusées : Sandra LEZIN (pouvoir donné à Etienne DUVAL) et Chani PETIT.

2025-51 Délibération autorisant la signature d'une convention entre le BLEES et la mairie de Fleurioux-sur-l'Arbresle pour la mise à disposition d'un éducateur sportif sur le temps périscolaire **Rapporteur : Isabelle BONNET**

L'association « BLEES » est une association à but non lucratif qui gère un club de basketball, promeut des valeurs sportives et l'épanouissement des jeunes. Pour ce faire, l'association a recruté un animateur sportif chargé de mettre en œuvre un programme sportif pour accompagner les jeunes vers la réussite.

La commune de Fleurioux-sur-l'Arbresle gère l'encadrement des enfants inscrits à la cantine de l'école du Chêne pendant les périodes scolaires.

Le partenariat proposé entre l'association et la commune permettra de proposer des activités sportives sur le temps méridien jeudi et vendredi hors vacances scolaires.

L'association sera rémunérée sur la base d'un taux horaire fixé à 25 €/heure.

Seules les heures réellement effectuées seront facturées.

Cette convention sera signée pour l'année scolaire 2025/2026.

Frédérique MOULIGNEAU s'étonne du coût horaire qui représente 5 € de différence.

Raphael DELOIN explique que la différence s'explique peut-être par des diplômes différents et des fonctionnements d'associations différents.

Isabelle BONNET est ravie que les deux associations proposent un animateur homme et un animateur femme.

VU le projet de convention pour la mise à disposition d'un animateur sportif transmise par l'association « BLEES » ;

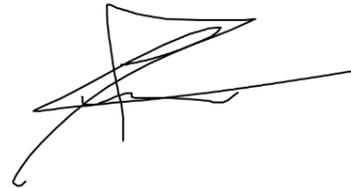
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2025-2026 avec l'association « BLEES » et tout document s'y rapportant ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal de la commune au chapitre 012.

Le Maire
Diogène BATALLA

A blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Etienne is visible. The text around the perimeter of the stamp includes "MUNICIPALITE DE SAINT-ETIENNE" and "R.F.P.". A blue ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance
Léo MOLINIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Léo Molinie", is written on the page.